

CSA CENTRAL du 30 mars 2023

Participants CFDT-VNF :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Maxime GOMEZ, DT RS (excusé)	Eric VUILLIER, DT RS (excusé)
Carole DERAMMELAERE, DT NPDC (excusée)	Patrick BLANC, DT CB
Gilles TEILLAUD, DT BS	Marie-Line DESCRYVER, DT NPDC (excusée)
Ronald WEYER, DT S (excusé)	Pascal LESTIENNE, Siège
Benjamin JACQUES, DT NE	Benoît ROESSLER, DT S (excusé)
Farida SIAD, Siège	Ibrahima DIAWARA, DT BS
Rudy DELEURENCE, Siège	Stéphanie MARTIN, DT NE (excusée)

Président de séance : Olivier HANNEDOUCHE
Présence côté direction : Romain DAUTIGNY
Prises de notes pour le PV : David LINSELLE

Déclarations : CFDT-VNF – FO

Réponse aux questions de la déclaration préalable de la CFDT-VNF

La direction s'est engagée à continuer dans la mesure du possible de s'adapter à la situation actuelle des grèves concernant l'organisation des prochaines instances.

La CFDT-VNF a indiqué que suite à la demande de la direction d'organiser le CSA sur deux jours compte tenu des ordres du jour plus conséquents, il serait utile de le planifier à l'avance dans le calendrier social pour une meilleure organisation des agendas. De plus, la CFDT-VNF a rappelé que pour les représentants du personnel en poste, il devenait de plus en plus compliqué de se libérer sur de telles durées d'autant plus qu'à ces deux jours, s'ajoutent les temps de route, de préparation de la réunion et de rédaction du compte rendu. Enfin, suite à une concertation de l'intersyndicale de VNF, il a été demandé de bien vouloir reporter les réunions initialement programmées le 6 avril compte tenu d'un appel à la mobilisation et à la manifestation contre le projet de réforme des retraites ce même jour. Il a été proposé de les avancer au 5 avril. Concernant le prochain CSA Central initialement prévu les 20 et 21 avril, l'intersyndicale a demandé de le programmer le 19 avril APM et sur la journée du 20 avril.

La direction a accepté de modifier les dates du prochain CSA Central, par contre il ne sera pas possible d'avancer les réunions du 6 avril au 5 avril, une autre date sera proposée.

Dans la continuité des questions de la déclaration préalable de la CFDT-VNF, notamment celle portant sur la masse salariale, la direction a indiqué que dans le cadre du budget actuel alloué à la masse salariale il n'y a plus de marge de manœuvre pour ajouter les 130 000 € supplémentaires nécessaires à l'augmentation de la valeur des TR à 7.50 €. Si la direction peut être à l'initiative d'un budget rectificatif permettant d'obtenir la souplesse nécessaire pour de telles avancées, elle ne peut pas en décider seule. Cette démarche doit se faire avec les tutelles de l'Etat et requiert un accord préalable. Pour le moment, l'arbitrage obtenu est sur le budget initialement prévu et ne permet qu'une évolution à hauteur de 6,50 €.

Sur le budget de cette année, il a été indiqué que VNF est le seul opérateur à procéder à la revalorisation des TR. Sur la masse salariale il est prévu 1M€ pour la revalorisation salariale dont 600 000 € pour les agents d'exploitation. Pour obtenir un abondement complémentaire, il faut que VNF fasse la démonstration aux tutelles de la soutenabilité financière de cette mesure additionnelle autrement que par l'impôt.

La CFDT-VNF a alerté sur le fait que la tension financière liée à l'inflation est telle qu'on se dirige vers une crise sociale. VNF doit envoyer un message clair aux personnels afin de démontrer sa volonté de les accompagner dans cette crise. Force est de constater que le signal d'une revalorisation de 90 centimes/TR semble complètement déconnecté de la réalité actuelle. La somme d'1,1 million d'euros initialement budgétée pour financer l'accord d'intéressement de droit public doit servir (dans l'attente que la DGAFP donne enfin un arbitrage positif sur le projet d'accord négocié et promis par le DG depuis 2020) à une redistribution générale et non catégorielle. Aussi, le budget nécessaire pour le financement des mesures pour les PETPE ou tout autre mesure catégorielle devrait faire l'objet d'un budget complémentaire et non à la place de...

La direction a indiqué avoir alerté les tutelles sur le fait qu'une des spécificités de l'établissement est d'être composé d'une majorité d'agents de catégorie C et que si la crise impacte tout le monde elle impacte encore plus les plus faibles salaires. Pour autant, elle a confirmé que le budget actuel de la masse salariale ne permettait aucune latitude dans les options de revalorisation autres que celles déjà programmées et que c'est bien sur le budget initialement prévu pour l'intéressement de droit public qu'elles se financeraient.

La CFDT-VNF entend que la direction serait favorable, si elle en avait les moyens, à augmenter davantage la valeur des TR. A la demande de la CFDT-VNF lors du Conseil d'administration, une réunion doit être organisée avec les tutelles de l'Etat et notamment les tutelles financières. Est-ce que la direction défendra avec la CFDT-VNF une demande d'abondement de la masse salariale pour permettre cette augmentation des TR ?

La direction n'a pas été très explicite sur le positionnement qu'elle entend tenir face aux tutelles. Concernant la prime d'intéressement, les tutelles argumentent par le fait que l'établissement VNF est largement financé par l'impôt. Aussi, selon elles, l'intéressement n'est pas le dispositif adapté car dans d'autres structures c'est le résultat de l'entreprise qui permet de verser cette prime. La difficulté des tutelles pour cette prime d'intéressement à verser aux agents de droit public peut provoquer une crainte de devoir faire la même chose dans d'autres établissements. Toutefois celle-ci pourrait être financée par les ressources propres de VNF.

La CFDT-VNF a rappelé que le contexte actuel était particulier et a demandé que VNF puise dans ses réserves pour apporter le complément utile à la masse salariale. Elle a également interrogé le DRH pour savoir s'il avait eu un retour concernant le cadrage de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) 2023 ?

Le DRH a indiqué qu'il a sollicité officiellement les tutelles sur le cadrage NAO, des questions ont été posées par celles-ci, les réponses apportées mais le retour n'a pas encore été fait. VNF espère avoir ce cadrage rapidement. Concernant le projet de note de gestion sur le futur régime indemnitaire des PETPE, la direction indique encore y travailler et faire au plus vite pour le transmettre. Dans tous les cas, elle a rappelé qu'il n'y aura pas de consultation sur la note de gestion et qu'il faudra attendre le passage en CSAM (prévu le 18 avril après de multiples reports) pour qu'ensuite la consultation puisse se faire au CSA de VNF (prévu le 20 avril) sur le décret statutaire et indemnitaire. Pour la direction, cette évolution statutaire et la reprise en main par VNF du régime indemnitaire est une réelle chance pour les PETPE de VNF qui seront gagnants.

La CFDT-VNF a rappelé encore une fois la difficulté pour commencer la NAO et si le cadrage des tutelles tarde, comme les années précédentes, la mise en œuvre de la négociation ne se fera pas avant octobre ou novembre. Outre le fait de générer des difficultés pour échanger avec les salariés, cela complique énormément le travail des gestionnaires paie. Concernant le projet de note de gestion PETPE, la CFDT-VNF prend acte de l'engagement de la direction. Elle s'interroge toutefois, devant les incertitudes calendaires, sur la nécessité de prévoir d'ores et déjà une nouvelle prolongation de l'ICT. En effet, pour la CFDT-VNF, il paraît compliqué compte tenu du contexte actuel et des délais, que ce sujet soit validé dans les temps pour prendre le relai de l'ICT dès la fin du mois de juin. Aussi, la CFDT-VNF a interrogé la direction sur le fait qu'elle allait, ou non, dès maintenant solliciter la demande de prolongation de l'ICT.

La direction a indiqué que si les textes ne pouvaient pas passer en consultation au CSA du 20 avril, le délai pour assurer une continuité avec l'ICT ne sera plus tenable et qu'il sera dans ce cas impératif d'obtenir une nouvelle prolongation de l'ICT. A l'inverse, si les consultations du CSAM et du CSA Central de VNF ont bien lieu en avril, les textes pourront être soumis au conseil d'Etat et les délais seront tenus. Dans ce cas, il ne sera plus possible d'intervenir sur les paies de juillet et août. Il y aura donc une simple bascule technique en septembre (transparente pour les agents) et une bascule complète en janvier 2024. Selon la direction, il n'y a pas d'inquiétude à avoir car si les textes ne sortent pas d'ici la fin avril, il y aura prolongation de l'ICT.

I – Procès-verbaux

Approbation du PV du 23 février et du 6 mars 2023

Sous réserve de la prise en compte des modifications validées en séance, les PV sont approuvés à l'unanimité

II – Information et consultation

1° Consultation sur le projet de règlement intérieur

VOTE : POUR CFDT-VNF – Sous réserve de la prise en compte de toutes les modifications et des ajouts obtenus et validés en séance.

ABSTENTION – FO

CGT : ABSENTE

3° Point d'information sur l'évolution de l'organisation DSIN

La direction a demandé (sous réserve de trouver une date compatible d'ici là) que ce point soit abordé sous forme de groupe de travail (GT) afin d'apporter les réponses aux questions posées par les organisations syndicales qui pourront, si elles le souhaitent, se faire accompagner de deux experts. La composition du GT est donc fixée à deux élus par OS et deux experts maximum. Si le GT a pu suffisamment avancer sur l'ensemble des questions en attente, ce sujet sera présenté en point de consultation dès le CSA du 20 avril. Dans le cas contraire, un point d'information complémentaire sera programmé lors du prochain CSA du 20 avril et donnera lieu dans un second CSA à un point de consultation.

La CFDT-VNF et FO ont acté le report de ce point et la mise en place de ce groupe de travail sous réserve d'une date compatible.